

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 33/1942 (1942)

Artikel: Genève
Autor: Grandjean, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112964>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que la clôture de leurs cours se déroulait dans l'Aula de l'Université, cadre somptueux destiné — disait-il — aux manifestations de la vie fribourgeoise. Si le Collège s'est senti chez lui dans le splendide auditoire, combien d'autres institutions ont voulu, durant cette première année, y tenir leurs assises, y organiser leurs festivités, depuis le Schw. Lehrerverein, jusqu'à notre Société d'Education, en passant par de multiples conférences, réunions scientifiques, littéraires, humanitaires, philharmoniques ou artistiques. Les énumérer toutes, ne serait-ce pas confirmer la remarque faite par le Grand Maître de l'Université ? Il n'eût pas même exagéré en disant que la cité universitaire est devenue en quelque sorte la maison de famille de notre population. Elle l'est par le mouvement qui se développe à ses abords, par la vie intense qu'y entretient la cohorte de ses étudiants, par les voies très fréquentées qu'elle a ouvertes à travers son domaine, par les coins d'ombre et les nombreux bancs aménagés le long de ses avenues et qui sont une invite aimable aux passants, aux promeneurs, aux mères et leurs enfants. Mais, voilà que, au souffle de Wahlen, parterres et boulingrins se sont revêtus d'un monde de plantes alimentaires, où trône le pavot, dont la brise, ce matin, agitait les dernières corolles ! Tout cet ensemble ne communique-t-il pas à la cité de Miséricorde un cachet plus familial encore ?

G.

Genève.

Enseignement primaire.

L'école primaire genevoise a fait une lourde perte en la personne de M. *Albert Atzenwiler*, décédé le 28 novembre 1941, après une cruelle maladie qu'il supporta avec la résignation d'un chrétien.

Albert Atzenwiler, né le 18 mars 1898, fut élève du Collège et de l'Université de Genève, où il avait obtenu le grade de licencié ès lettres. Entre temps, il était entré dans l'enseignement primaire dont il suivit toute la filière. En janvier 1925, il assumait le secrétariat de la direction de l'enseignement primaire, puis l'intérim de la direction et, en 1930, il devint directeur de l'enseignement primaire.

Sa direction fut très féconde et marquera dans les annales de notre instruction publique. Sous son impulsion, l'enseignement

primaire a été animé d'un remarquable esprit de progrès. Il fit réparer ou construire des écoles. Il améliora les méthodes, renouvela les manuels. Il rédigea personnellement une excellente *Grammaire* qui est un véritable cours de langue. Il publia dans les *Cahiers d'enseignement pratique* des extraits des bons auteurs qu'il affectionnait pour les mettre à la portée des élèves. Il collabora à la radio scolaire et fit partie de la commission des émissions. A la conférence romande des chefs de service de l'enseignement primaire, ses avis, mûrement réfléchis, étaient fort écoutés. Il se préoccupa du sort du corps enseignant ; chef bienveillant et compréhensif, il s'appliquait à faire atténuer la rigueur des règlements selon les nécessités des cas particuliers. Il aimait l'enfant avec une bonté agissante et une parfaite compréhension de ses besoins. Les œuvres sociales retinrent son attention ; il s'occupa activement des colonies de vacances, créa des classes spéciales. Il attachait une grande importance à la formation morale et civique des écoliers. Il rédigea lui-même le serment civique que prononcèrent les élèves à la Landsgemeinde des écoles primaires de juillet 1941. Ses conférences au corps enseignant, publiées sous le titre de *La mission de l'école*, resteront son testament pédagogique ; c'est celui d'un homme de cœur et d'un vrai patriote.

Récemment ses amis, ses collègues, des membres du corps enseignant, se sont réunis sur sa tombe. M. le professeur Albert Malche, ancien chef du Département de l'instruction publique et prédécesseur d'Atzenwiler à la direction de l'enseignement primaire, a su lui rendre l'hommage qui lui était dû. Les lecteurs de l'*Annuaire* regretteront les chroniques si documentées qu'il écrivait ici-même.

Son décès a entraîné un remaniement du Département genevois de l'instruction publique. Une concentration a été faite. M. Henri Grandjean, secrétaire du Département et directeur de l'enseignement secondaire, a été nommé directeur de l'enseignement primaire ; toutes les directions sont ainsi réunies au secrétariat du Département. La conférence des directeurs et inspecteurs primaires a vu ses compétences élargies ; elle est organisée sur le modèle de la conférence des directeurs secondaires. Les deux conférences ont même eu déjà une séance commune, innovation qui peut être féconde pour assurer la liaison si nécessaire entre ces deux ordres d'enseignement.

La nouvelle méthode de travail a déjà prouvé son efficacité. Un plan d'études primaires (de la 1^{re} à la 6^e année) était sur le chantier depuis 1937. En trois mois, et malgré la longue maladie du secrétaire de la direction primaire, il a été achevé et imprimé.

Il entrera en vigueur au début de septembre et remplacera le plan d'études de 1923. Il n'est pas possible de résumer ce programme en quelques lignes : l'idée essentielle a été de l'adapter aux possibilités réelles des enfants et des instituteurs. Le temps est limité ; toute minute ne peut pas être employée à l'acquisition de notions nouvelles ; les révisions doivent être nombreuses. L'activité scolaire ne se borne pas à l'enseignement ; il y a encore tous les travaux accessoires indispensables dans une classe, les œuvres sociales, les conférences occasionnelles, les séances de cinéma, les visites d'expositions et de musées. Aussi les programmes ont-ils été réduits ; l'école primaire laissera de côté bien des sujets ; l'enseignement secondaire inférieur ou la division complémentaire primaire, dans lesquels les élèves achèvent leur scolarité obligatoire, hériteront ainsi d'une partie de l'ancien programme primaire qui sera traité plus facilement avec des enfants plus âgés. On apprendra peu, mais bien : ainsi l'école sera mieux à même de remplir sa vraie mission qui n'est pas d'effleurer de multiples sujets que les élèves oublient aussitôt.

A la fin de l'année scolaire, M. Adolphe Marti, directeur d'écoles, a donné sa démission après quarante-deux ans d'activité, dont vingt-deux de direction. M. Marti, bon pédagogue, homme dévoué et de cœur, avait rédigé deux manuels de lecture, l'un en collaboration avec M. Mercier, l'autre seul, *Heures claires*, qui est en usage actuellement. Il s'occupa activement des cuisines scolaires. Grâce à lui, les enfants de ses écoles collaborèrent à plusieurs représentations du Feuillu et de La Fête de la jeunesse, de Jaques-Dalcroze, et à des concerts donnés par l'Orchestre romand, par les instituteurs de Zurich et le Liedertafel de Bâle. Un des premiers, il organisa pour les écoles de Carouge, des séances de cinéma éducatif.

Pour le remplacer, le Département a fait appel à M. Charles Duchemin, président de l'Union des instituteurs (messieurs), membre actif de la Société pédagogique romande, expert aux examens fédéraux de recrues, et à M. René Jotterand, licencié ès lettres, maître à l'école d'application du Mail.

Les fêtes du deuxième millénaire de Genève ont un peu bousculé les traditionnelles promotions qui ont été organisées en deux temps pour la Ville. Afin de laisser les journées des 4 et 5 juillet au cortège officiel, les fêtes des écoles ont eu lieu le 28 juin et les distributions de prix le 5 juillet. Tout a parfaitement réussi. Les élèves garderont, espérons-le, un lumineux souvenir des belles leçons d'histoire genevoise qu'ont été l'exposition rétrospective du Musée d'art et d'histoire et le splendide cortège qui, deux jours de suite, défila à travers les rues de notre cité.

Enseignement secondaire et professionnel.

Pour la première fois, au cours de l'année écoulée, nos deux collèges de jeunes gens, avec leurs 1600 élèves, ont été réunis sous une seule direction, celle de M. Georges-Oscar Zöller. Grâce à la bonne volonté du corps enseignant et à la respectueuse affection des élèves que M. Zöller a su tout de suite se gagner, cette année scolaire a été bonne. Le directeur a trouvé un appui très précieux parmi les doyens, MM. A.-E. Roussy, au Collège inférieur, Ch. Duperrex, au Collège moderne, L. Marti, en section classique, M. Schenker, en section latine, P.-A. Mercier, en sections scientifique et moderne, qui ont été chargés de l'inspection pédagogique ; ils passent dans les classes, suivent les leçons, conseillent les jeunes maîtres.

M. Paul-Adolphe Mercier, après trente-six ans d'enseignement, doit se retirer ; depuis 1927, il était doyen de la section scientifique (Collège supérieur). Ingénieur E.P.Z., ayant passé par la pratique, il donnait un enseignement de physique, de mécanique et de cosmographie qui passionnait ses élèves. M. Mercier savait aussi ne pas se limiter à ses disciplines spéciales ; il s'intéressait à toutes les questions scolaires et ses avis étaient très écoutés dans les conférences des maîtres. Son successeur comme doyen a été désigné en la personne de M. Bernard Susz, docteur ès sciences, ancien chef de travaux à l'Ecole de chimie.

Une agréable collaboration s'est instituée entre l'association des parents d'élèves du Collège et le nouveau directeur. Des groupes d'études se sont constitués parmi les maîtres pour améliorer les programmes et les méthodes. Tout cela prouve un excellent esprit qui ne peut avoir que de féconds résultats.

Au *Collège moderne*, une transformation importante a été décidée. Deux sections parallèles existaient dès la première année ; cela semblait un peu prématuré. Dorénavant, la première classe sera commune ; une différence n'existera que dans les deuxièmes années. Le nombre d'heures sera réduit, malgré l'introduction d'une troisième leçon de gymnastique.

Signalons à ce propos, le succès des après-midi sportifs organisés dans les classes du Collège supérieur ; les élèves les ont suivis avec enthousiasme.

A l'*Ecole supérieure des jeunes filles*, la révision des programmes et des horaires a été étudiée sous la direction de M. René Dovaz pour placer les leçons de gymnastique dont le nombre sera augmenté. Douze commissions ont travaillé à alléger les programmes, afin non seulement de ne pas augmenter le nombre des leçons

hebdomadaires, mais de le réduire, de façon à pouvoir réellement cultiver l'intelligence des élèves et à leur transmettre un savoir ordonné. L'éducation musicale et artistique n'a pas été oubliée ; plusieurs classes ont organisé des concerts ou des spectacles. Le groupe choral a donné, avec un grand succès, le « Stabat mater » de Pergolèse et « La Damoiselle élue » de Debussy. Les œuvres philanthropiques ont bénéficié de cette louable émulation.

L'*Ecole professionnelle et ménagère* avait organisé précédemment des démonstrations de cuisine de guerre pour les mères des élèves. Cette année, ces cours ont été généralisés et ouverts au grand public ; plus de mille deux cent cinquante personnes y ont pris part. Comme des démonstrations analogues ont été organisées dans les écoles complémentaires primaires et par la Commission d'économie de guerre dans les communes rurales, ce sont des milliers de femmes qui ont bénéficié de ces enseignements. L'exposition traditionnelle de travaux d'élèves (couture) a remporté son succès ordinaire ; elle a été agrémentée encore par des défilés d'élèves qui présentaient les robes, les jupes, les blouses, les costumes tailleurs, même les chemises de nuit qu'elles avaient confectionnés. Les activités philanthropiques n'ont pas été oubliées. Cette école a été la première de toute la Suisse à achever les couvertures de laine que M^{me} la générale Guisan avait suggéré de faire ; M^{me} Guisan a tenu à passer à l'Ecole ménagère et à l'Ecole supérieure des jeunes filles pour exprimer sa reconnaissance à nos élèves.

A l'*Ecole supérieure de commerce*, il a été décidé d'augmenter les classes d'administration. Jusqu'à présent, l'enseignement durait cinq semestres. Dorénavant, les élèves qui n'auront pas été engagés dans les administrations fédérales, feront un sixième semestre dans lequel ils se prépareront à entrer dans notre administration cantonale, surtout celle des finances. Des cours spéciaux de droit fiscal et administratif seront introduits.

L'*Ecole des arts et métiers* est en pleine transformation. Rappelons qu'elle compte cent quarante maîtres et plus de mille huit cents élèves, dont cinq cents se préparent à vingt-quatre professions en suivant l'enseignement à temps plein ; les autres, apprentis de quatre-vingt-quatre métiers, prennent les cours complémentaires, obligatoires en application de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Le nouveau directeur, M. Albert Dupraz, conseillé par les trente-huit commissions consultatives composées des représentants qualifiés des milieux de l'industrie, de l'artisanat ou de l'art, a proposé un plan de réorganisation qui fut approuvé par le Département de l'instruction publique, puis par le Conseil d'Etat. Dès le début de l'année scolaire dernière, la durée de l'ap-

prentissage à l'Ecole des métiers (ébénisterie, menuiserie, serrurerie, ferblanterie-appareillage) et à l'Ecole de mécanique fut portée à quatre ans. Les mécaniciens-outilleurs et faiseurs d'étampes qui faisaient partie de l'Ecole d'horlogerie, ont été rattachés à l'Ecole de mécanique. Au Technicum, les horaires et les programmes de la section de construction et de génie civil et de la section de mécanique appliquée et d'électrotechnique ont été modifiés ; dorénavant les techniciens de quatrième année de cette dernière section se spécialiseront et choisiront entre les mentions « mécanique » ou « électrotechnique ». La culture générale, dans toutes ces sections, a été augmentée dans une notable proportion ; les élèves ont des leçons de français, d'allemand, d'histoire, de géographie. Des conférences d'histoire nationale, entre autres, ont été suivies par tous les élèves. Le sport et l'éducation physique ont été développés ; en hiver, un chalet reçoit les skieurs. Les enseignements théoriques ont été concentrés dans quelques salles, communes à toutes les sections. De même, les laboratoires ont été rééquipés et concentrés ; cette rationalisation a permis — sans dépense nouvelle — de porter leur nombre de quatre à neuf. Des chefs de fabrication ont été engagés dans les sections d'apprentissage ; ainsi, selon le vœu des commissaires, les élèves qui font l'apprentissage à l'école travaillent dans les mêmes conditions que dans les usines ; leur formation professionnelle y gagne. L'Union des industriels en métallurgie a bien voulu reconnaître l'intérêt et la portée de la réforme en allouant soixante-quinze mille francs pour l'achat de nouvelles machines à l'Ecole de mécanique. La Confédération et le canton ont porté le crédit total à cent cinquante mille francs. Pour l'Ecole d'horlogerie la même transformation est en cours d'exécution. Toutes les sections collaborent à cette réorganisation et à l'équipement des ateliers et des laboratoires, chacune faisant les appareils et les installations nécessaires.

Les doyens, qui étaient à la tête des diverses sections de l'école, ont vu leur activité modifiée ; ils ne s'occupent plus ni de l'administration et de la comptabilité, — qui sont de la compétence du directeur général — ni de la fabrication, réservée aux chefs de fabrication ; leur rôle est avant tout pédagogique : contrôle de l'enseignement, surveillance des maîtres de classe, relations avec les élèves et leur famille. Leur nombre a pu être réduit de sept à quatre ; il n'y en a plus qu'un, M. Dentan, pour les deux sections du Technicum ; un seul, M. Pasche, pour les écoles de mécanique, des métiers et d'horlogerie. M. Eugène Jaquet, doyen de l'Ecole d'horlogerie, a renoncé à ses fonctions de doyen pour se consacrer entièrement à l'enseignement.

A l'*Ecole des beaux-arts et des arts industriels*, autre section de l'Ecole des arts et métiers, la réorganisation est à peine commencée. Cependant deux des divisions, celle d'architecture et celle qui formait des maîtres de dessin, ont changé de caractère et passé sur le plan de l'enseignement supérieur ; j'en parlerai dans cette partie de ma chronique. M. Adrien Bovy, directeur de l'école depuis vingt-deux ans, devenu directeur de l'Ecole des beaux-arts et des arts industriels lors du passage à l'Etat de l'école municipale et de sa fusion avec la section des Arts industriels, a donné sa démission. Il allait atteindre la limite d'âge à Genève ; le poste de conservateur des Musées de Fribourg lui a été offert, il l'a accepté. Le Conseil d'Etat genevois n'a pu que s'incliner devant ses motifs. M. Bovy, avant son départ, aura eu la joie de voir son école se développer et organiser des enseignements supérieurs. Pour le remplacer, deux doyens ont été désignés ; M. G. Haberjahn, un artiste délicat et un excellent professeur, pour les sections d'art et d'art artisanal ; M. P. Rossier, docteur ès sciences et maître diplômé de l'E. P. Z., pour les écoles d'architecture et de dessin.

L'Ecole des arts et métiers a reçu cette année un beau legs de 334 000 fr., de M. Jacob-Alphonse Holzer, Suisse devenu citoyen américain ; les revenus serviront à fournir des bourses aux élèves de la section des Arts industriels.

La réorganisation de l'Ecole des arts et métiers ne sera pas complète tant que ses sections seront dispersées aux quatre coins de la ville. Une concentration est donc en préparation. De toute façon les écoles ne peuvent pas garder leurs locaux actuels parce que le bâtiment des Beaux-Arts doit, en application d'une des lois de fusion, être restitué à la Ville au plus tard en 1951 ; il faudrait donc ou construire à grands frais une école nouvelle — ce qui est exclu — ou, et c'est le projet actuel, répartir rationnellement les écoles dans les bâtiments existants. Ce projet entraîne un regroupement de la plupart des écoles secondaires et professionnelles ; tous les arts et métiers seront réunis dans les bâtiments de la Prairie ; de leur côté, les classes de l'Ecole supérieure des jeunes filles, qui sont actuellement à la rue d'Italie, iront dans le bâtiment de l'Ecole d'horlogerie, à proximité immédiate des autres classes de la même école qui sont à la rue Voltaire ; le Collège moderne prendra leur place, tout près du Collège. Cette concentration, peu coûteuse et réalisable par étapes, entraînera des économies importantes, sans compter les améliorations pédagogiques qui seront réalisées. Ce projet a provoqué des protestations. Une association d'urbanisme a groupé les mécontents ; elle a entrepris une polémique de presse, a organisé une séance

publique d'information. M. le Conseiller d'Etat Adrien Lachenal, chef du Département de l'instruction publique, a répondu dans les journaux, ensuite dans une conférence publique ; il a exposé ses plans au Grand Conseil en réponse à deux interpellations. Bien des personnes, alertées au début par des informations nettement tendancieuses, ont compris l'avantage du projet du Département et s'y sont ralliées.

L'Ecole d'horticulture est toujours pleine. Son enseignement de culture maraîchère contribue, fort heureusement, à la réalisation du plan Wahlen à Genève.

Tous les élèves des écoles secondaires supérieures ont suivi des conférences sur la « route des jeunes » qui va être construite près du futur port fluvial de Genève ; certaines écoles ont décidé d'aller travailler à cette œuvre dont l'importance économique est grande.

Enseignement supérieur.

L'année a été marquée par la création de deux nouveaux établissements d'enseignement supérieur, la Haute Ecole d'architecture et l'Ecole normale de dessin, qui s'ouvriront en octobre.

Une *école d'architecture* était désirée depuis 1916. Plusieurs avant-projets avaient été élaborés, le dernier avait été remis au Département en 1941 par l'ancien directeur de l'Ecole des arts et métiers, M. Alfred Pasche. La réalisation actuelle a été étudiée avec le concours de la commission consultative dans laquelle tous les groupements d'architectes sont représentés. Elle remplace l'enseignement secondaire aux dessinateurs-architectes qui existait depuis longtemps et dont le maintien ne se justifie plus depuis, d'une part, que l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a élaboré un règlement d'apprentissage pour les dessinateurs en bâtiment et, d'autre part, que plusieurs pays et cantons ont réglementé la profession d'architecte. Dorénavant les futurs architectes diplômés de la Haute Ecole de Genève devront être porteurs d'une maturité ou d'un diplôme d'un technicum suisse ; ils seront immatriculés comme étudiants à notre Université, où ils suivront des cours, en même temps que dans le bâtiment des Beaux-arts. Les ateliers d'architecture seront dans cette dernière école. Les études dureront quatre ans. Le but est avant tout de former des architectes ayant une solide culture artistique.

Quant à l'*Ecole normale de dessin*, qui a les mêmes exigences d'admission que celle d'architecture et dont les étudiants seront aussi immatriculés à l'Université, elle prend la suite de l'enseigne-

ment qui existait jusqu'à présent. Les études dureront aussi quatre ans, non compris les stages dans les écoles secondaires.

A l'Université, de nouveaux règlements ont été élaborés et adoptés par le Conseil d'Etat : le règlement général, ceux des facultés de droit et de médecine, celui créant des spécialisations en médecine, les règlements des certificats d'aptitude à l'enseignement complémentaire aux licences ès sciences et aux licences ès sciences sociales, économiques et commerciales, qui ne seront décernés aux futurs maîtres secondaires qu'après des stages pratiques d'un semestre dans nos écoles ; enfin, les règlements du Séminaire de français moderne et de l'Ecole pratique de langue française.

Le sport universitaire a été développé. Dès l'an prochain l'éducation physique sera obligatoire. Un enseignement préparera, à la Faculté de médecine, les futurs maîtres de gymnastique de l'enseignement secondaire.

Plusieurs dons importants ont été faits cette année à noire Alma Mater ; M. le professeur Albert Jentzer, en son nom et au nom de la fondation Mary Blair, lui a donné un immeuble. Mlle Marie Gretler a institué, en faveur des Universités de Zurich et de Genève, une fondation pour des recherches philosophiques. Un anonyme a créé un fonds de recherches pour l'Institut d'anatomie normale. L'Association des médecins-dentistes de Genève a fondé un prix de stomatologie. Mme Nathalie Lebedinsky a fait un nouveau don, cette fois en faveur d'une bourse de recherches dans le domaine des sciences mathématiques, physiques et astronomiques. Le professeur Folliet — dont on a fêté la quarantième année d'enseignement — a créé un prix de concours à la Faculté des sciences économiques et sociales. Ces généreux donateurs, auxquels il faut associer la Société académique dont les libéralités ne se comptent plus, permettent à notre Université de développer toujours plus ses enseignements ou facilitent les étudiants dont la situation économique est touchée par la guerre et les mobilisations.

Il n'est pas question de rappeler ici toutes les manifestations organisées par l'Université, ou auxquelles elle s'est associée. Bornons-nous à rappeler qu'on a célébré, avec deux ans de retard, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Faculté des sciences économiques et sociales, dont certaines chaires remontent à 1827. Ce fut l'occasion de faire l'histoire des sciences économiques et sociales à Genève et de rappeler le rôle des Jacques Necker, des Etienne Dumont, des Pierre Prévost, des Sismondi, des Rossi, des Cherbuliez et des J. B. Say.

Deux bustes de professeurs décédés furent inaugurés, ceux

d'Hector Cristiani, professeur d'hygiène, et de Charles Borgeaud, l'éminent historien de l'Université et de la Genève protestante.

Trois professeurs en charge sont décédés, MM. Georges Thudicum, honoraire depuis plusieurs années, mais qui continuait à diriger les Cours de vacances qu'il avait créés avec son ami Bernard Bouvier — un autre disparu —, Frédéric Battelli, remarquable professeur de physiologie pendant vingt-huit ans, et Henry Henneberg, professeur extraordinaire de policlinique gynécologique et obstétricale.

La succession de M. Battelli a été partagée : M. Oscar Wyss a été nommé professeur ordinaire de physiologie, M. Franz Leuthard, professeur extraordinaire de chimie physiologique. M. Paul Collart, docteur ès lettres, a remplacé M. Thudicum à la direction des Cours de vacances. La chaire de droit civil suisse, laissée vacante depuis plusieurs années par le décès de M. Richard, a été confiée à M. Walter Yung, professeur extraordinaire. Plusieurs chargés de cours sont devenus professeurs extraordinaires ; c'est le cas de M. Louis Gielly pour l'histoire de l'art, de M. Georges de Morsier pour la neurologie, et de M. Samuel Baud-Bovy pour le grec moderne. De nouveaux chargés de cours ont été nommés : M. Henry Flournoy, de psychologie médicale ; M. Sven Stelling-Michaud, d'histoire du XVII^e siècle ; Mlle Kitty Ponse, de technique biologique et d'endocrinologie ; M. Jaccard, à la Faculté autonome de théologie protestante, pour un cours sur « Saint Cyran, précurseur de Pascal » ; M. Fernand Reyrenn a été chargé de la direction du séminaire de législation fiscale.

M. Ernest Métral, professeur d'obturation à l'Institut de médecine dentaire, qui a atteint la limite d'âge (75 ans) a donné sa dernière leçon ; à cette occasion, le cinquantenaire de son enseignement a été fêté. Il est rare de pouvoir célébrer un tel jubilé dans l'enseignement supérieur. M. Métral fut nommé professeur alors qu'il avait vingt-cinq ans ; l'Ecole dentaire de Genève existait depuis dix ans. M. Métral a participé à toute son évolution ; il l'a vue devenir d'école professionnelle Institut universitaire et centre de recherches ; il a contribué à lui donner le renom dont elle jouit dans le monde. M. Arthur-Jean Held vient d'être désigné pour lui succéder.

Un autre professeur atteint la limite d'âge : c'est le recteur de l'Université, M. Eugène Pittard. Son soixante-quinzième anniversaire a été célébré solennellement. Le Conseil d'Etat a nommé M. Pittard professeur honoraire et, fort heureusement pour Genève et pour l'Université, le Département de l'instruction publique a été autorisé à lui maintenir l'enseignement qu'il assurait jusqu'à présent avec une maîtrise à laquelle tout le monde rend hommage.

* * *

Cette année, Genève aura eu le plaisir de recevoir cinq congrès pédagogiques. Ce furent successivement l'assemblée de l'Union suisse pour l'enseignement professionnel, le Cours d'hygiène mentale de l'enfance, sous les auspices du Département de l'instruction publique, l'assemblée de l'Union suisse pour l'enseignement commercial, la Semaine pédagogique organisée par l'Institut des sciences de l'éducation sous le patronage du Département, enfin le Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande qui aura lieu à fin août. On ne peut vraiment pas reprocher à Genève de se désintéresser de l'éducation et de l'instruction ; il est vrai que notre cité a derrière elle une longue tradition : elle se souvient que le 21 mai 1536, les citoyens assemblés en Conseil général votèrent l'instruction publique obligatoire.

HENRI GRANDJEAN.

Neuchâtel.

Le *stage obligatoire* institué en 1940 a débuté au printemps 1941. Une bonne partie des nouveaux brevetés se sont inscrits. Le premier essai s'est révélé concluant. Bien entendu, il faut faire des expériences, une institution aussi importante ne s'établit pas en une seule fois.

Les stagiaires sont placés, en règle générale, dans quatre classes différentes à raison d'un mois par classe, classes à un ou plusieurs degrés, classes à tous les degrés, ce qui leur permet de parcourir le cycle complet du programme et de s'initier à tout ce que la conduite d'une classe comporte. En outre, ils sont chargés de confectionner du matériel didactique, d'étudier telle ou telle question de pédagogie et de présenter des travaux basés sur leurs expériences personnelles.

Au cours du stage, non seulement les jeunes brevetés s'initient au « métier », mais laissent percer leur tempérament, leurs préférences. Ceux qui sont chargés de les suivre discernent déjà leurs qualités pédagogiques, leurs aptitudes particulières, leurs goûts, leurs insuffisances aussi.

Après avoir accompli le stage obligatoire, sur rapport des inspecteurs et des directeurs d'écoles, les stagiaires reçoivent une « attestation de stage » délivrée par le Département de l'instruction publique. La possession de cette attestation permet au titulaire